



Lens, le 26 janvier 2007

COUP DE JARNAC ! A L'ASSEMBLEE NATIONALE !!!

Le Parlement autorise le licenciement des fonctionnaires !

Le 23 janvier, l'Assemblée Nationale a adopté en deuxième lecture le projet de loi dit de « modernisation de la fonction publique ». Noyé au milieu de dispositions concernant les gardiens de musée ou l'autorisation d'absence pour vendanger, les députés ont adopté un article plaçant les fonctionnaires de l'Etat sous l'égide de l'article L351-12 du Code du travail : ils sont désormais éligibles à l'assurance chômage « en cas de perte involontaire d'emploi » selon la formule du rapporteur, Monsieur Battisti.

La garantie de l'emploi est donc supprimée.

Avec elle, c'est l'essence même du statut général des fonctionnaires qui disparaît. Jusqu'à présent, le licenciement se limitait à des cas précis : individuels, après constat d'insuffisance professionnelle ; collectifs, par le biais rarissime d'une loi de dégagement des cadres. Désormais les administrations et entreprises publiques ont les mains libres pour licencier et privatiser. A France Télécom et à La Poste le spectre des plans sociaux devient une réalité.

Il s'agit d'une attaque sans précédent contre l'édifice républicain mis en place à la Libération dans le droit fil du programme du Conseil National de la Résistance.

Lens, le 26 janvier 2007